

L'email ne s'affiche pas correctement ? [Cliquez-ici](#)



Chers compatriotes,

Lundi 19 mai dernier, **la France, le Canada et le Royaume Uni ont**, dans un communiqué commun, **menacé Israël de sanctions** s'il « ne met pas fin à la nouvelle offensive militaire et ne lève pas ses restrictions sur l'aide humanitaire ».

Cette menace de sanctions est sans nuance. Sans appel.

Elle franchit une **nouvelle étape dans les relations entre la France et Israël**, alliés de longue date : **elle acte une demande de cessez-le-feu unilatéral, alors même que le Hamas vient de refuser une proposition** américaine pour mettre fin à cette guerre dramatique.

En n'apportant aucune distance, alors que la situation actuelle est d'une complexité indéniable, **en n'évoquant même pas les otages, en ne mettant aucune pression sur le Hamas, la déclaration de ces trois grandes nations relativise le droit d'une démocratie** à se défendre face à une menace existentielle incontestable.

Elle établit une symétrie terrible.

Elle fait de l'État d'Israël un État paria. Elle vient conforter ceux qui jugent Israël pour ce qu'il est et non pour ce qu'il fait.

Elle revient à accorder une victoire politique et psychologique au Hamas, qui n'a pas manqué, comme les Insoumis d'ailleurs, de s'en féliciter dès sa parution.

Qu'un groupe terroriste islamiste ayant commis le pire massacre antisémite depuis la Shoah – qu'il jure de réitérer – **et qu'une secte antisémite**, déguisée en groupe politique, qui a estimé que ce massacre était de la résistance, **congratulent les dirigeants à l'origine de cette déclaration pose**, à tout le moins, **question**.

Que notre nation adopte une position en droit international, **qui est aujourd'hui partagée et applaudie par des égorgeurs d'enfants, est quelque peu inquiétant** aussi.

Ce qui se passe à Gaza est une tragédie.

Les chiffres sont glaçants : des dizaines de milliers de morts, des villes en ruines, des enfants sans abris. **Le coût en vies humaines est insupportable** et chacun de nous devrait être, toujours, empli de compassion pour chaque mort d'un conflit qui les dépasse.

C'est une tragédie, mais ce n'est pas un génocide. Les mots ont un sens. Parce qu'un génocide c'est un crime raciste qui vise délibérément la population civile pour ce qu'elle est. Ce ne sont pas les conséquences terribles de bombardements liés à une guerre, si sanglante et meurtrière qu'elle soit.

C'est une tragédie mais Israël ne l'a pas choisie. Israël, on ne le répétera jamais assez, **lutte pour sa survie.**

A la seule émotion légitime et à la véhémence qui semblent aujourd'hui guider nos dirigeants, **il me paraît nécessaire de penser une autre blessure** : celle de **l'approche sélective de la défense des « droits humains », des questions jamais posées, des vérités factuelles jamais exprimées.**

Ces questions ne sont pas celles relatives à un gouvernement israélien que l'on peut exécrer ou à une politique de la terre-brulée que l'on peut parfaitement réprover.

Ces questions sont celles des silences.

Silence concernant l'Égypte, voisine directe de Gaza, face à son refus d'ouvrir sa frontière.

Silence face au détournement systématique par le Hamas **de l'aide humanitaire** revendue pour financer les salaires des terroristes.

Silence alors qu'Israël est le seul État dans l'histoire des conflits **à avoir continué à acheminer les denrées nécessaires** à une population sous contrôle d'un groupe terroriste qui a juré sa destruction : selon le COGAT (Coordinateur des activités gouvernementales dans les territoires), près de 1 341 194 tonnes de nourritures ont été envoyées dans la bande de Gaza du 7 octobre au 2 mars 2025. Au total, près de 91 674 camions et 10 450 largages aériens ont permis d'acheminer près de 1,8 million de tonnes d'aide humanitaire.

Après un arrêt de 6 semaines, l'acheminement de cette aide a repris, laquelle va être distribuée non plus par le Hamas mais par des organisations américaines, grâce à la mise en place de zones tampons pour les civils.

Silence relatif aux centaines de roquettes qui sont encore tirées quotidiennement sur le sol israélien obligeant la population civile à se protéger nuit et jour dans les abris construits à cet effet.

Silence face à l'éducation à la haine des enfants palestiniens qui grandissent avec le culte des martyrs, la glorification du Jihad et la haine antisémite chevillée au corps.

Silence sur les 600 km de tunnels creusés sous les hôpitaux, qui pourraient abriter des civils gazaouis, mais qui sont réservés aux armes et aux commandants pour que chaque riposte israélienne entraîne la mort du plus grand nombre de civils.

Silence sur ces très nombreux Palestiniens qui manifestent aujourd'hui à Gaza contre la tyrannie du Hamas au péril de leur vie et qui sont, à cause de cela, comme en Iran, arrêtés, torturés ou tués dans un mutisme assourdissant.

Silence face aux otages qui sont délibérément assoiffés, affamés, torturés moralement et physiquement par leurs bourreaux.

Silence.

Exiger d'Israël qu'il cesse unilatéralement la guerre, sans proposer d'alternative crédible pour empêcher un nouveau 7 octobre, **c'est ignorer la réalité : le Hamas resterait à la frontière,** intact, **prêt à frapper de nouveau,** ce qui revient à condamner Israël à vivre

sous une menace existentielle constante – ce qu'aucun autre pays au monde n'accepterait.

La menace de sanctions contre Israël est celle de nations qui oublient que **chaque condamnation sans appel d'Israël est une victoire pour le Hamas**, un encouragement à n'accepter aucun accord de cessez-le-feu et la sanctuarisation du terrorisme comme moyen pour parvenir à ses fins.

Il n'y a pas de paix possible sans justice, il n'y a pas de justice sans lucidité.

La lucidité ne peut naître du silence.

Fidèlement,

Caroline Yadan

Caroline Yadan
Députée des Français établis hors de France - 8e circonscription

RETROUVONS-NOUS EN ISRAËL
du **26 mai** au **6 juin**

RENCONTRONS-NOUS
CAFÉ
AVEC VOTRE **DEPUTÉE**

Uniquement sur rendez-vous

À TEL AVIV mardi **3 juin**
à partir de 18h

À JÉRUSALEM mercredi **4 juin**
à partir de 16h30

À HERZLIYA jeudi **5 juin**
à partir de 10h30

 Si vous souhaitez me rencontrer ou échanger, vous pouvez vous inscrire :

Je m'inscris

Caroline Yadan

Députée des Français établis hors de France - 8e circonscription

RÉUNION PUBLIQUE

organisée par



jeudi 5
juin à 17^h



 Centre Drahi, 5 rehov Kalisher, Tel Aviv

Places limitées - Inscription obligatoire
nicole.okra@gmail.com

Pour s'inscrire : nicole.okra@gmail.com



PROPOSITION DE LOI VISANT À LUTTER CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

EN
commission



J'ai proposé que les **élus étudiants** soient tenus de suivre une **formation préalable à la lutte contre l'antisémitisme et le racisme, les discriminations, les violences et la haine.**

Il est impératif que les membres de ces organes de représentation étudiante comprennent et respectent nos valeurs républicaines.

Regarder

J'ai défendu un amendement prévoyant que **le référent racisme et antisémitisme** suive une **formation adaptée aux enjeux actuels**, incluant les **formes renouvelées** d'antisémitisme, telles que définies par l'IHRA.

Je propose aussi qu'il établisse un rapport annuel d'activité rendu public.

Regarder

J'ai proposé d'**instaurer une obligation de retrait sous 72 heures de tout message raciste, antisémite ou incitant à la haine ou à la violence.**

Dans une volonté de compromis, j'ai accepté que le **délai soit de 8 jours.**

Réactivité. Responsabilité. Intransigeance.

Regarder



83 % des étudiants juifs redoutent avant tout les propos, actes de l'extrême-gauche.

Non, collègues de LFI, **l'antisémitisme n'est pas résiduel.** Il est **nourri par votre haine obsessionnelle d'Israël**, seul État dont la critique mène si souvent à un appel à sa négation ou sa destruction.

Il est encore temps d'entamer votre propre introspection.

Regarder

Je me félicite de l'**adoption de plusieurs de mes amendements** à la proposition de loi relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur, portée par mes collègues Constance Le Grip et Pierre Henriet.

Des **mesures fortes** pour endiguer ce véritable fléau !

Caroline Yadan
Députée des Français établis hors de France

Proposition de loi relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur

AMENDEMENTS ADOPTÉS



- ✓ **FORMATION À L'HISTOIRE DE L'ANTISÉMITISME ET SES FORMES RENOUVELÉES POUR CHAQUE ÉTUDIANT ET RÉFÉRENT QUALIFIÉ**
- ✓ **FORMATION À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME, LE RACISME, LES DISCRIMINATIONS POUR LES ÉLUS ÉTUDIANTS**
- ✓ **RETRAIT, SOUS 8 JOURS, DE TAGS ET AFFICHES HAINÉUX**



PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À CONDAMNER L'ÉDUCATION À LA HAINE DES ENFANTS PALESTINIENS

ASSEMBLÉE NATIONALE
XVII^e LÉGISLATURE

Proposition de résolution
au titre de l'article 34-1
de la Constitution
n° 1451

**Condamner l'éducation
à la haine des enfants
palestiniens**

Mai 2025

Caroline Yadan
Députée

DOCUMENTS LÉGISLATIFS
www.assemblee-nationale.fr



Dans tous les niveaux de classes et dans toutes les matières enseignées, les observateurs attestent d'une augmentation des insertions systématiques de matériels pédagogiques **qui incitent à la violence, glorifient les actes de terreur** et les terroristes, **encouragent le Jihad et le martyr, répandent l'antisémitisme, diabolisent Israël** le qualifiant de "Petit Satan" et nient son existence.

L'école ne doit pas être le lieu de l'endoctrinement ou de formation des combattants de demain. Elle doit, au contraire, leur offrir les clés de leur avenir pour qu'ils deviennent les bâtisseurs de la paix de demain.

Lire

ADOPTION DES TEXTES SUR LE RENFORCEMENT DES SOINS PALLIATIFS ET DE L'AIDE À MOURIR

Après plusieurs semaines de travaux parlementaires d'une grande tenue, **l'Assemblée nationale a adopté deux lois, aussi intimes qu'attendues par les Français.**

Les soins palliatifs et la fin de vie sont des **questions délicates**. Elles touchent à ce que nous avons de plus personnel.

Il était donc **essentiel que les parlementaires de tous bords puissent aborder ces sujets** avec humilité et humanité.

Sur la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir, **j'ai choisi, pour le moment, de ne pas me prononcer et de m'abstenir.**

Je vous invite à lire **mon communiqué à ce sujet, en cliquant [ICI](#).**



Hier, l'Assemblée nationale s'est prononcée sur deux propositions de loi relatives aux soins palliatifs et au droit à l'aide à mourir, deux textes profondément sensibles parce qu'ils touchent à quelque chose qui nous dépasse : notre condition humaine.

J'ai une pensée particulière pour tous ceux qui accompagnent un être aimé atteint d'une maladie incurable. À ces instants marqués par la douleur, l'épuisement, mais aussi par l'espoir d'un peu de répit. C'est à ces personnes que j'ai pensé en votant la proposition de loi relative aux soins palliatifs et d'accompagnement car **nul ne devrait être seul face à la souffrance, ni privé d'un accompagnement digne et humain.**

Sur la proposition concernant le droit à l'aide à mourir, j'ai choisi, pour le moment, de ne pas me prononcer et de m'abstenir. Ce choix n'a rien d'une esquive. Il traduit une interrogation persistante en mon for intérieur, que je me dois d'écouter, consciente que vous êtes nombreux à partager ce doute.

Depuis plusieurs semaines, j'ai pris le temps d'écouter, de lire, de réfléchir. J'ai mesuré les enjeux éthiques, médicaux et sociétaux que soulève la création d'un droit à l'aide à mourir. Et malgré la nécessité d'offrir une réponse apaisée à des situations de grande détresse, **certaines incertitudes demeurent**, parfois vertigineuses.

Peut-on, avec suffisamment de précision, déterminer la phase avancée d'une maladie ? Peut-on établir, sans risque de se tromper, que toute possibilité d'amélioration est éteinte ? Ces questions, au moment où je vous écris, ne trouvent pas en moi de réponse définitive.

C'est pourquoi, j'ai fait le choix de m'abstenir lors du vote de ce texte. Il ne s'agit pas de fuir mes responsabilités mais d'assumer lucidement une incertitude bien trop vive. Face à un tel enjeu sociétal, l'hésitation est aussi gage de responsabilité.

Le débat n'est pas clos : il se poursuivra dans les mois à venir, au Sénat puis de nouveau à l'Assemblée nationale.

Je resterai pleinement engagée dans ce travail de discernement, avec l'humilité et la gravité que ce sujet exige. Ma position n'est pas arrêtée : **je continue d'écouter, de m'interroger, et de me nourrir de vos témoignages.**

Je sais que ce choix pourra décevoir. Mais il témoigne, en tant que députée, de l'exigence de sincérité et de prudence que je vous dois.

Avec considération et engagement.



PREMIER DÉPLACEMENT À MALTE 🇲🇹

Ce mois-ci je me suis rendue à **Malte, accompagnée d'Olivier Lebel**, mon suppléant et conseiller consulaire, où nous avons été **accueillis par Sandrine Lelong-Motta**, Ambassadrice de France.

A cette occasion, nous avons eu le plaisir de **rencontrer la communauté française** de l'archipel, notamment les acteurs économiques ainsi que les associations. J'ai, comme à chaque déplacement, proposé des **rendez-vous individuels autour d'un café** à nos compatriotes qui souhaitaient me rencontrer.

Nous avons également pu **visiter le site du futur lycée français bilingue international** qui ouvrira ses portes à la rentrée prochaine.

Nous avons, enfin, pu échanger avec le **ministre de la santé** ainsi que des **membres du Parlement maltais**.

RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE LA SANTÉ, PRÉSIDENT DU GROUPE D'AMITIÉ MALTE-FRANCE



En ce premier jour de déplacement à Malte, j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec Jo Etienne Abela, **Ministre de la Santé et Président du groupe d'amitié Malte-France**.

Échanges constructifs sur l'**équivalence des diplômes médicaux** et la **nécessité d'une coopération bilatérale** pour progresser sur ce sujet. Nous avons aussi évoqué les deux **propositions de loi sur la fin de vie, actuellement débattues à l'Assemblée nationale**.

VISITE DU SITE DU FUTUR LYCÉE FRANÇAIS BILINGUE INTERNATIONAL



Aux côtés de Sandrine Lelong-Motta, ambassadrice de France à Malte, et de Carole de Blesson, conseillère des Français de l'étranger, sur le **site du futur Lycée Français Bilingue International de Malte à Pembroke, qui ouvrira en septembre 2025** : une excellente nouvelle pour les familles francophones et francophiles.

Merci à Anne Douaire-Banny et Paul Raucy, représentants de l'**AFLEC**, ainsi qu'à Pierre Bigot, président de l'association Malte Accueil, pour leur accueil chaleureux, tous engagés pour une francophonie vivante, ouverte et inclusive.

ÉCHANGE AVEC L'ÉQUIPE DE L'ASSOCIATION MALTE ACCUEIL

Belle rencontre avec l'équipe de **Malte Accueil** et son président, Pierre Bigot !

Un **travail essentiel depuis 2012** pour fédérer la communauté française à Malte : accompagnement des nouveaux arrivants, actions solidaires, projets pour les jeunes...

L'occasion aussi d'échanger sur de **nombreux sujets d'intérêt** pour nos compatriotes : **fiscalité, démarches administratives, rayonnement culturel.**



AU PARLEMENT MALTAIS



À La Valette j'ai rencontré David Agius et Carmelo Abela, vice-présidents du Parlement maltais.

Des **échanges nourris autour du fonctionnement de nos institutions** (modes de scrutin, place des femmes en politique...).

Un beau moment de diplomatie parlementaire !

VISITE DE L'USINE HUTCHINSON À GOZO



Déplacement à Gozo pour visiter l'**usine d'Hutchinson, entreprise française** spécialisée dans la fabrication de joints toriques et de pièces industrielles de haute précision. Une fierté industrielle au cœur de l'île.

Échanges passionnants avec les équipes **sur les enjeux d'innovation, de formation et de compétitivité**, dans un **secteur stratégique pour la transition écologique et la mobilité durable.**

RENCONTRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE L'ARCHIPEL MALTAIS



À Gozo



À l'ambassade de France

Très heureuse d'avoir pu **me présenter à la communauté française de l'archipel maltais !**

Une **rencontre chaleureuse pour échanger sur leurs parcours et leurs préoccupations du quotidien.**

Merci à toutes et tous pour votre présence et votre engagement !





Dans le cadre du groupe d'amitié France-Israël, nous avons accueilli **18 femmes de l'association One Family, mères et épouses d'otages assassinés le 7 octobre.**

Leurs témoignages rappellent l'impératif de vérité, de mémoire et de justice.

Le dialogue entre nos deux pays passe aussi par l'écoute de ces voix meurtries, porteuses de dignité et de courage.

Dégustations et découvertes lors de la **Journée de la Gastronomie cachère**, organisée par le Centre Européen du Judaïsme et le Consistoire de Paris.

Un joli moment de convivialité et de rencontres.



ÉVÈNEMENT
exceptionnel!

DU **1^{er}** SEPTEMBRE AU **15** NOVEMBRE

CONCOURS PHOTO

Thème : **"Ma Méditerranée"**

➡ Ouvert aux classes de la seconde à la Terminale des lycées français de la circonscription

Dans le cadre de mon engagement pour valoriser les liens culturels et humains entre les pays de la 8^e circonscription des Français établis hors de France, **je lancerai un concours de photographie à destination des lycéens de nos établissements français** à partir de la rentrée 2025.

Intitulé « **Ma Méditerranée** », ce projet les invite à partager leur regard sur cet espace commun, entre héritage et modernité. **La photo lauréate sera mise à l'honneur sur ma carte de vœux 2026.**

17 Le concours se déroulera du **1^{er} septembre au 15 novembre 2025.**

À vos objectifs !



Depuis le **10 mars 2025** se tiennent les **Assises de la Protection Sociale des Français de l'Étranger**.

L'**objectif** est de **faire émerger des propositions concrètes et collectives** autour de trois grands enjeux :

- les **aides sociales directes et indirectes**
- les **bourses scolaires** et **l'accompagnement du handicap (AESH)**
- **L'avenir de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)**

Répondez au questionnaire [ICI](#) !



Voir



Lire

Il est très important de responsabiliser et de former les chefs d'établissement sur l'antisémitisme, notamment dans ses formes renouvelées.



C NEWS
7 mai 2025

Voir

Vers un délit d'appel à la destruction ou disparition d'un état reconnu : C'est l'une des propositions les plus novatrices du rapport issu des Assises contre l'antisémitisme, suggérée par la députée Caroline Yadan. La mesure permettrait de sanctionner ceux qui appellent à la destruction d'Israël.



Actuj
8 mai 2025

Lire

91 % des étudiants juifs disent avoir été victimes d'un acte antisémite en France. L'article 3 de la proposition de loi visant à lutter contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur propose d'externaliser les commissions disciplinaires afin que l'établissement ne soit plus juge et partie.



i24 NEWS
8 mai 2025

Voir

Ce frérisme-là a pour objectif d'infiltrer notre société pour y instaurer la charia, c'est-à-dire soumettre la société à des normes islamistes qui sont contraires à nos valeurs, qui sont contraires à notre République.



RADIO SHALOM 94.0FM
21 mai 2025

Voir



EN VISIO EN RENDEZ-VOUS INDIVIDUEL

J'organise une **permanence en visio**, deux fois par mois (*en fonction du calendrier parlementaire*), **le vendredi de 9h à 11h**, où nous pouvons échanger au cours d'un **entretien individuel de 15 minutes**.

Je vous propose ces **prochaines dates** :

- **Vendredi 20 juin**
- **Vendredi 4 juillet.**

N'hésitez pas à vous inscrire à l'une de ces dates **en cliquant sur le lien du formulaire ci-dessous**.



Je m'inscris

**N'hésitez pas à rejoindre
ma boucle WhatsApp Israël
en cliquant sur le lien suivant :**



Je suis **sur le terrain, à votre service, proche de vous**. C'est la raison pour laquelle j'ai créé des **boucles WhatsApp, spécifiques à chaque pays de la circonscription**, sur lesquelles je communique des **informations pratiques et utiles** pour votre vie quotidienne. Vous pouvez également **me rejoindre personnellement et directement**.

N'hésitez pas à la rejoindre !

Et mon groupe d'**information générale** :

<https://chat.whatsapp.com/Hvxz6cMWdBsHNAjwWwdW7Z>

Rejoindre la boucle



Par mail : caroline.yadan@assemblee-nationale.fr
Par courrier : 126 rue de l'Université - 75007 - Paris
Par téléphone : 01 40 63 94 05

© 2025 Tous droits réservés

Caroline Yadan, Députée de la 8e circonscription des Français établis hors de France
126 rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP

Vous disposez d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement des données à caractère personnel vous concernant, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données à caractère personnel. Vous pouvez exercer vos droits en nous contactant par email à caroline.yadan@assemblee-nationale.fr.

Vous pouvez également lire l'intégralité de notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet : <https://carolineyadan.fr/>

Vous recevez cet email car vous êtes abonné à Caroline Yadan.

Pour être retiré de notre liste de diffusion, vous pouvez vous [désinscrire](#)